Ontario Electricity Financial Corporation

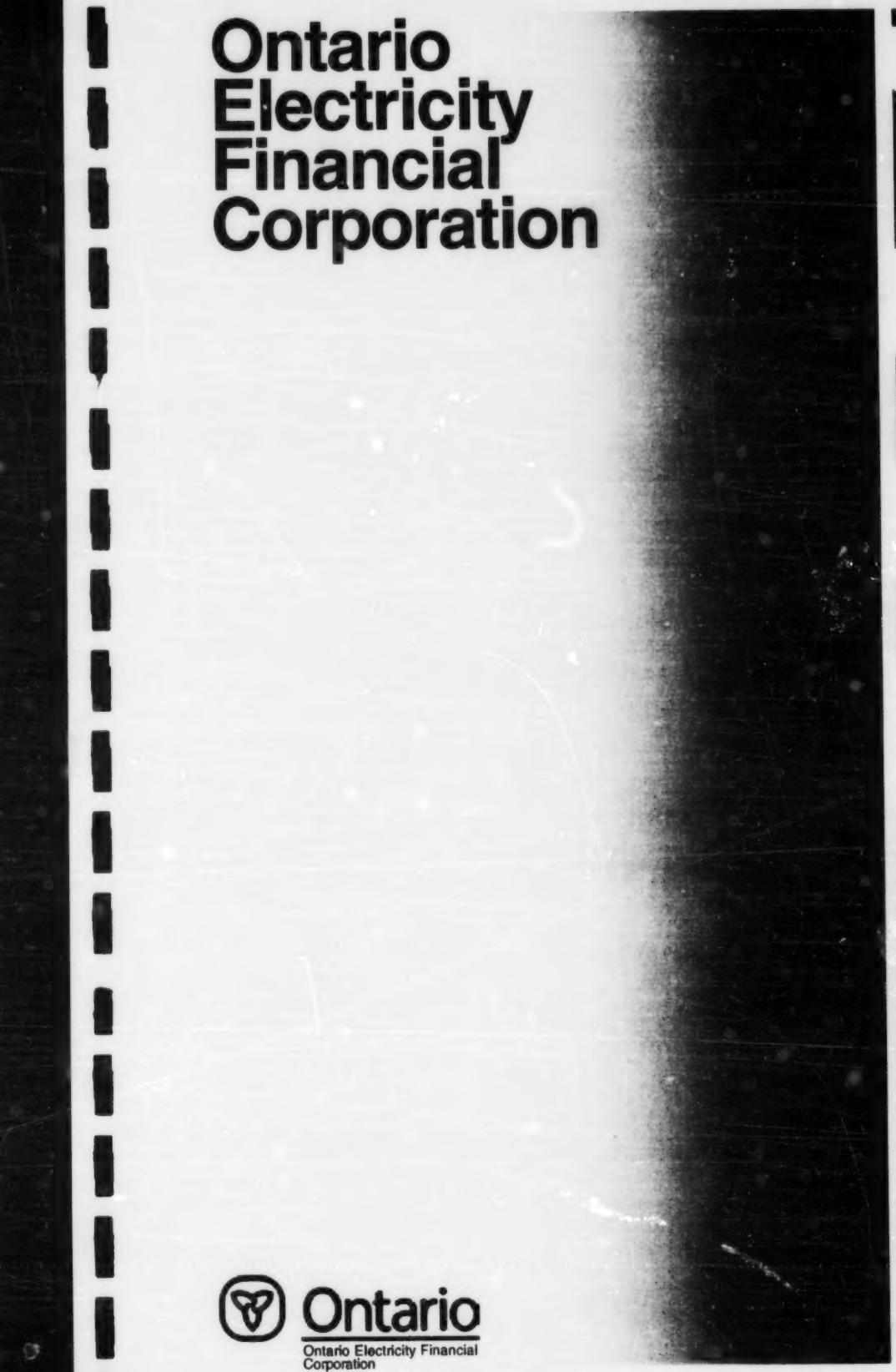

2001

annual report

Ontario

Ontario Electricity Financial Corporation

102-00570/

Table of Contents

Message from the Chair and Chief Executive Officer 5

Management's Discussion and Analysis 7

Corporate Governance and Board of Directors 15

OEFC Financial Statements 17

Message from the Chair and Chief Executive Officer

We are pleased to present the second Annual Report of the Ontario Electricity Financial Corporation (OEFC). The report describes the OEFC's objectives and responsibilities, operational highlights and financial results for the year ended March 31, 2001.

As outlined in the *Electricity Act, 1998,* the OEFC's mandate is to ensure that the outstanding debt and derivatives and certain assets and liabilities of the former Ontario Hydro are managed efficiently and prudently and are ultimately retired. The OEFC is also responsible for the administration of the OEFC Pension Plan until its assets and liabilities can be transferred to pension plans of the other successor entities. The Ontario Financing Authority (OFA), Ontario Electricity Pension Services Corporation (OEPSC) and Ministry of Finance provide the OEFC with the staff and expertise needed for its operations and to fulfill its mandate.

For the year ended March 31, 2001, revenues totalled $3,936 million, while expenses totalled $3,692 million. To meet its 2000-01 financing requirements, the Province raised $2,924 million in long-term debt. Total debt outstanding as of March 31, 2001 was $30.6 billion, down $0.8 billion from the previous fiscal year.

During the year, the OEFC retained a contract manager to manage the non-utility generator (NUGs) contracts. Significant progress was also made in renegotiating the 90 power purchase agreements (PPAs) with the NUGs, with the objective of facilitating their integration into the open market.

In April 2001, the government announced that it is committed to opening the electricity market to competition by May 2002, possibly earlier if the necessary conditions for competition are in place.

The increase in Ontario Power Generation's (OPG) wholesale electricity rates, effective June 1, 2001, will improve the OEFC's results in 2001-02 by increasing the OEFC's revenues from the revenue pool residual.

We are pleased with the operation of the OEFC and look forward to the challenges of the upcoming year.

Bob Christie
Chair

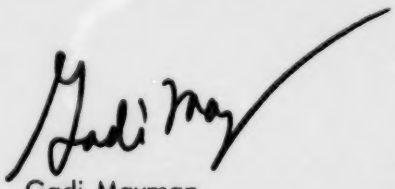

Gadi Mayman
Vice-Chair and Chief Executive Officer (Interim)

Management's Discussion and Analysis

Electricity Industry Financial Structure

The *Energy Competition Act, 1998*, set out the Government of Ontario's plan to restructure Ontario's electricity industry. The plan called for the restructuring of Ontario Hydro and the elimination of its long-standing monopoly on electricity production with the introduction of competition to Ontario's electricity sector.

A key component of this initiative was to introduce a new financial structure for the electricity sector. This structure was announced on April 1, 1999. At this time, Ontario Hydro ceased operations and its assets and liabilities were transferred to five successor corporations and their subsidiaries.

Two commercial companies, Hydro One Inc. (HOI) and Ontario Power Generation Inc. (OPG), together with their subsidiaries, received the majority of Ontario Hydro's assets and in return issued $17.1 billion of debt to the Ontario Electricity Financial Corporation (OEFC), the legal continuation of Ontario Hydro.

To ensure fairness, reliability and safety in the new electricity market, the Independent Electricity Market Operator (IMO) and the Electrical Safety Authority (ESA) were also established. The IMO issued $0.1 billion of debt to the OEFC in return for Ontario Hydro's central market operator and regulatory assets.

To achieve commercially viable capital structures, HOI and OPG entered into debt-for-equity swaps with the Province of Ontario. In exchange for $3.8 billion of equity in HOI and $5.1 billion of equity in OPG, the Province assumed $8.9 billion of the debt issued to the OEFC by the successor corporations. The Province is the sole shareholder of HOI and OPG.

Role of the Ontario Electricity Financial Corporation (OEFC)

As the legal continuation of Ontario Hydro, the OEFC became responsible for ensuring the prudent and efficient management and retirement of $38.1 billion (as of April 1, 1999) in debt and other liabilities of the former Ontario Hydro. The OEFC, an agency of the Province, is a statutory, non-share capital corporation.

The OEFC's Board of Directors is responsible for supervising the OEFC's operations. As the OEFC does not have staff, it retains the Ontario Financing Authority (OFA) and the Ministry of Finance and established the Ontario Electricity Pension Services Corporation (OEPSC) to carry out its daily operations.

The OFA is an agency of the Province of Ontario responsible for provincial borrowing and debt management activities. The OFA manages the OEFC's debt and derivative portfolios, and provides cash management, accounting and other financial services and support to the corporation.

The OEFC relies on a stream of dedicated revenues from the electricity sector to service its outstanding debt obligations. The Ministry of Finance is responsible for the administration and collection of the payments-in-lieu of taxes and the Debt Retirement Charge (DRC), which becomes effective upon market opening, on behalf of the OEFC.

The OEFC is also the administrator of the former Ontario Hydro Pension and Insurance Plan (since renamed the Ontario Electricity Financial Corporation Pension Plan). The OEFC will remain as the administrator until the assets and liabilities of the pension plan are transferred to the pension plans of the four successor corporations. The OEPSC acts as the agent of the OEFC in the administration of the pension plan and management of the pension fund during the transition period.

The *Electricity Act, 1998* requires the OEFC to enter into an agreement with the four successor corporations providing for the division and transfer of the assets and liabilities of the OEFC Pension Plan to the pension plans of the successor corporations. The five companies signed an agreement in principle on January 19, 2001. The final agreement was submitted to the Superintendent of Financial Services, on March 29, 2001 and was subsequently approved on June 6, 2001.

Stranded Debt and Residual Stranded Debt

At April 1st 1999, the OEFC assumed approximately $38.1 billion in total liabilities from the former Ontario Hydro. The OEFC received a total of $17.2 billion represented by notes owing to it from the Province, OPG, HOI, and the IMO. The difference of approximately $20.9 billion represents "stranded debt", which is defined under the *Act* as the amount of debt and other liabilities of the OEFC that cannot reasonably be serviced and retired in a competitive electricity market.

The *Electricity Act, 1998* requires that dedicated electricity revenues must be paid by the successor entities and municipal electric utilities (MEUs) to the OEFC to service stranded debt. As of April 1, 1999, the present value of these revenue streams was estimated at $13.1 billion, resulting in an estimated $7.8 billion of residual stranded debt. The *Electricity Act, 1998* also provides for a Debt Retirement Charge (DRC) to be paid to the OEFC to retire residual stranded debt.

The April 1, 1999 Unfunded Liability (the stranded debt from electricity sector restructuring to be recovered from ratepayers) of $19.4 billion of the OEFC is comprised of the liabilities of $38.1 billion (described above) less notes receivable above of $17.2 billion, less other loans receivable of $200 million, less other assets of $1.3 billion.

Debt Repayment Plan

Pursuant to the *Electricity Act, 1998* and consistent with the principles of electricity sector restructuring, the government has established a long-term plan to retire debt from within the electricity sector. The $38.1 billion in obligations is being repaid from the following sources:

- *Notes receivable* from the Province, OPG, HOI and IMO;
- *Payments-in-lieu* (PILs) of corporate income, capital, and property taxes, made by OPG, HOI and municipal electric utilities (MEUs);
- *A Debt Retirement Charge (DRC),* to be paid by electricity consumers when the market opens to competition; and
- *Electricity Sector Dedicated Income.* Consistent with the government's commitment to keep electricity income in the electricity sector, the combined net incomes of OPG and HOI in excess of the Province's cost of its investment in its electricity subsidiaries is dedicated to the retirement of the OEFC's debt.

The government has committed to opening the electricity market by May 2002, but will work towards the earliest possible date for opening, if all of the necessary conditions are met. These conditions include: consumer protection and choice; a strong business climate with a reliable supply of safe, affordable electricity; environmental protection; and encouraging new ways of doing business and supporting the search for alternative sources of power.

2000-01 In Review

Highlights for the OEFC's second year of operation include:

- Completing long-term public borrowing of almost $3.0 billion;
- Cost-effective management of the debt and derivatives portfolios;
- Retention of an external manager to oversee the day-to-day administration and the sale of power acquired under the power purchase agreements with non-utility generators (NUGs);
- Ensuring the effective administration of the OEFC Pension Plan and Fund and finalizing an agreement on the division and transfer of the assets and liabilities of the OEFC Pension Plan to the pension plans of the four successor corporations to Ontario Hydro.

Financing and Debt

Revenue in 2000-01 totalled $3,936 million, including $1,070 million of interest payments from HOI, OPG, IMO and the Province, $988 million from payments-in-lieu of tax, $408 million in electricity sector dedicated income, $695 million from power sales and $748 million from the revenue pool residual.

Expenses totalled $3,692 million, including $2,671 million in interest on the debt and nuclear funding liability, $146 million of amortization of deferred charges, $695 million for power purchases, $157 million for a debt guarantee fee and $23 million for operating costs.

As the OEFC does not have its own credit rating, the Province, through the OFA, borrows on the OEFC's behalf. In turn, the OEFC issues debt to the Province. To meet its 2000-01 financing requirements, the Province raised $2,924 million in long-term debt, while paying down short-term debt by $876 million and pre-borrowing $400 million for fiscal 2001-02. In 2000-01, the Province raised the majority of the OEFC's long-term financing in the Canadian dollar market.

As of March 31, 2001, total debt outstanding was $30.6 billion, decreasing by $0.8 billion from the previous fiscal year. This decrease is primarily due to principal repayments of notes receivable by HOI and OPG totalling $1,533 million.

With maturing debt and planned redemptions of $4.4 billion, along with a projected cash surplus of $0.8 billion in 2001-02, total financing requirements as of March 31, 2001 are projected at $3.6 billion. Total debt outstanding is projected to decrease to $29.4 billion at March 31, 2002.

The increase in Ontario Power Generation's (OPG) wholesale electricity rates, effective June 1, 2001, will improve OEFC's results in 2001-02 by increasing the OEFC's revenues from the revenue pool residual.

Management of Power Purchase Contracts

In the late 1980s and early 1990s, the former Ontario Hydro entered into approximately 90 long-term power purchase agreements (PPAs) with non-utility generators (NUGs) located in Ontario. These PPAs, which expire on various dates until the year 2048, provide for the purchase of power at prices that are expected to exceed the market price. As the continuation of Ontario Hydro, the OEFC is now the purchaser under these contracts.

The OEFC purchases about 1700 megawatts (MW) under the PPAs, representing approximately six per cent of the generating capacity available to meet Ontario's energy requirements.

Currently, the power purchased by the OEFC from the NUGs is resold at cost to the revenue pool managed by OPG. After open access, the power will be sold in the market. The net present value of the liability of the above-market costs resulting from the difference between the purchase price and the selling price over the life of the contracts was estimated at $4.3 billion at April 1, 1999.

In 2000-01, the OEFC issued a Request for Proposals (RFP) to retain a contract manager to manage the NUG contracts. Enron Canada Corporation was selected as the successful respondent to the RFP.

The OEFC is currently in the process of negotiating revisions to the PPAs to facilitate the transition to an open market and to replace certain contract provisions that have become obsolete as a result of the electricity restructuring.

OEFC Pension Plan

The OEFC is the administrator of the OEFC Pension Plan (formerly the Ontario Hydro Pension and Insurance Plan), including the pension fund.

The Ontario Electricity Pension Services Corporation (OEPSC) was established as a subsidiary of the OEFC to act as the OEFC's agent in the administration and day-to-day operations of the OEFC Pension Plan until the assets and liabilities can be transferred to the pension plans of the other Ontario Hydro successor corporations.

The *Electricity Act, 1998* provides for the transfer of assets and liabilities from the OEFC Pension Plan to the successor companies' pension plans in accordance with a transfer agreement to be entered into by the OEFC with the administrators of each successor company pension plan. The OEPSC is responsible for preparing the transfer agreement in accordance with the guidelines set out in the *Electricity Act, 1998* and under the supervision of the OEFC's pension committee and in consultation with the successor corporations. On June 6, 2001, the Superintendent of Financial Services consented in writing to the transfer of assets from the OEFC Pension Plan to the pension plans of the four successor corporations.

Risk Management

The OEFC has a number of policies in place to address the financial risks to which it is exposed through its borrowing and debt management activities.

Market Risk

The market risk policy provides a framework for the management of foreign exchange and interest rate risks to which the OEFC is exposed through the financing and debt management programs.

Foreign Exchange Exposures: The target for unhedged foreign currency exposure by the end of fiscal 2001-02 is five per cent of outstanding debt. When the OFA became responsible for the management of the OEFC's debt portfolio, total debt exposed to fluctuations in foreign currencies was 14.5 per cent. The OFA reduced the OEFC's exposure to 7.1 per cent as of March 31, 2001. The OFA will continue to reduce the level of exposure towards the five per cent target in a prudent manner.

Floating Interest Rate Exposure: The limit on the OEFC's floating interest rate exposure (net of liquid reserves) is 20 per cent of debt outstanding. Actual floating interest rate exposure was 5.7 per cent as of March 31, 2001.

Debt Maturity Profile: When issuing new debt, the OFA, on behalf of the OEFC, will aim for a smooth debt maturity profile to diversify the interest rate risk for the refinancing of maturing and floating rate debt. The maturity profile can be found in Note 8 to the Financial Statements.

Credit Risk

Credit risk is the risk that a counterparty does not meet, or defaults, on its obligations. Credit risk arises when the OEFC undertakes financial and derivatives transactions. The minimum credit rating of a counterparty is A- and R1-mid for money market investments. However, for a new swap transaction the OEFC typically deals with AA- or better credit. The resulting exposure is capped at mark-to-market limits, depending on the counterparty's credit rating.

Risk Management Reporting

At its regular quarterly meetings, the OEFC Board of Directors is kept informed of the OEFC's activities, positions and risk exposures through three types of reports:

- CEO's report;
- Exposure and performance report; and
- Exception report provided by the Director of Risk Control, OFA.

The CEO provides the Board of Directors with a progress report on the implementation of the financing and debt management plan, staffing and other administrative and operational matters. The CEO also reports on the OEFC's compliance with applicable government directives, and OFA Legal Counsel reports on compliance with applicable laws.

The Director of Risk Control, OFA, reports additional details on the OEFC's exposures and performance.

Exception reports are provided to the Board of Directors immediately when required.

OFA Management is kept informed of the OEFC's risk exposures and positions on a daily basis. The OEFC's Annual Financing and Debt Management Plan, which shows how the OFA will ensure that risk exposures and losses remain within the approved exposure and loss limits, is approved by the Board of Directors.

Use of Financial Instruments and Derivatives

New instruments can be used only after approval by the OEFC Board of Directors and if their use is authorized under the OEFC's by-laws, which are approved by the Minister of Finance. All instruments are used only to advance the OEFC's objective of managing the OEFC's debt and its financing and liquidity requirements in a prudent and cost-effective manner.

Derivatives and financial instruments can be used only if the OFA can price and value them and quantify their risks. Furthermore, risks that arise with the use of derivatives are identified, evaluated, reported, monitored and managed prudently.

Corporate Governance and Board of Directors

Appointed by the Lieutenant Governor in Council, the Board of Directors is responsible for supervising the OEFC's operations, which are carried out by the Ontario Financing Authority, Ministry of Finance and Ontario Electricity Pension Services Corporation on a day-to-day basis. The Board of Directors meets at least quarterly.

The OEFC Audit Committee supports the Board of Directors with the review and recommendation for approval of the OEFC's financial statements. The Audit Committee also recommends the annual internal audit plan and reviews the findings of the internal auditors regarding the adequacy of internal controls.

The OEFC Pension Committee is a committee of the Board of Directors that makes decisions concerning the OEFC Pension Plan and oversees the activities of the OEPSC.

Board of Directors

- **Bob Christie** — Chair and Deputy Minister of Finance.
- **Gadi Mayman** — CEO and Vice-Chair, CEO and Vice-Chair of the Ontario Financing Authority (Interim).
- **Bryne Purchase** — Deputy Minister, Energy, Science and Technology.
- **Brian FitzGerald** — Fellow of the Canadian Institute of Actuaries, Chair, OEFC Pension Committee.
- **Bruce Macnaughton** — Director, Pension and Income Security Policy Branch, Ministry of Finance.
- **Tom Sweeting** — Assistant Deputy Minister, Office of the Budget and Taxation, Ministry of Finance, Chair, OEFC Audit Committee.

OEFC Financial Statements

Responsibility for Financial Reporting

Auditor's Report

Consolidated Balance Sheet

Consolidated Statement of Revenue, Expense and Unfunded Liability

Consolidated Statement of Cash Flows

Notes to Financial Statements

Sources of Additional Information

Responsibility for Financial Reporting

The accompanying financial statements of the Ontario Electricity Financial Corporation have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada and are the responsibility of management. The preparation of financial statements necessarily involves the use of estimates based on management's judgment, particularly when transactions affecting the current accounting period cannot be finalized with certainty until future periods. The financial statements have been properly prepared within reasonable limits of materiality and in light of information available up to June 1, 2001.

Management maintains a system of internal controls designed to provide reasonable assurance that the assets are safeguarded and that reliable financial information is available on a timely basis. The system includes formal policies and procedures and an organizational structure that provides for appropriate delegation of authority and segregation of responsibilities. An internal audit function independently evaluates the effectiveness of these internal controls on an ongoing basis and reports its findings to management and the Audit Committee of the Board of Directors.

The Board of Directors, through the Audit Committee, is responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal controls. The Audit Committee meets periodically with management, the internal auditors and the external auditor to deal with issues raised by them and to review the financial statements before recommending approval by the Board of Directors.

The financial statements have been audited by the Provincial Auditor. The Provincial Auditor's responsibility is to express an opinion on whether the financial statements are fairly presented in accordance with generally accepted accounting principles. The Auditor's Report, which appears on the following page, outlines the scope of the Auditor's examination and his opinion.

On behalf of Management:

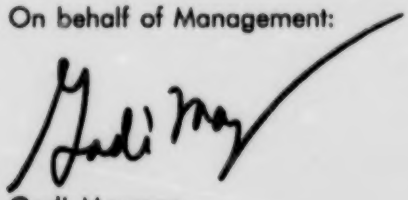

Gadi Mayman
Vice-Chair and
Chief Executive Officer (Interim)

Auditor's Report

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Auditor's Report

To the Ontario Electricity Financial Corporation
and to the Minister of Finance

I have audited the consolidated balance sheet of the Ontario Electricity Financial Corporation as at March 31, 2001 and the consolidated statements of revenue, expense and unfunded liability and of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2001 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended, in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Erik Peters

Toronto, Ontario
June 1, 2001

Erik Peters, FCA
Provincial Auditor

Ontario Electricity Financial Corporation

Consolidated Balance Sheet as at March 31, 2001

(with comparative figures at March 31, 2000)

($ Millions)

	March 31 2001	March 31 2000
ASSETS		
Current Assets		
Cash and cash equivalents (Note 5)	$ 399	$ 2
Accounts receivable	293	134
Interest receivable	112	119
Current portion of notes receivable (Note 7)	640	1,533
	1,444	1,788
Payments-in-lieu of tax receivable (Note 11)	284	—
Electricity sector dedicated income due from Province (Note 6)	791	383
Notes and loans receivable (Note 7)	15,279	15,894
Deferred debt costs	983	914
	$ 18,781	$ 18,979
LIABILITIES		
Current Liabilities		
Accounts payable	$ 326	$ 101
Interest payable	734	726
Short-term notes payable (Note 8)	2,570	3,446
Current portion of long-term debt (Note 8)	2,774	2,226
	6,404	6,499
Long-term debt (Note 8)	25,222	25,666
Power purchase contracts (Note 9)	4,286	4,286
Nuclear funding liability (Note 9)	2,659	2,515
	38,571	38,966
Guarantees (Note 13)		
UNFUNDED LIABILITY (Note 4, 11)	(19,790)	(19,987)
	$ 18,781	$ 18,979

Approved on behalf of the Board of Directors:

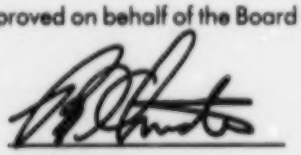

Bob Christie
Chair

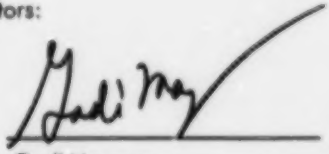

Gadi Mayman
Vice-Chair

See accompanying notes to financial statements.

Ontario Electricity Financial Corporation

Consolidated Statement of Revenue, Expense and Unfunded Liability

for the Year Ended March 31, 2001

(with comparative figures for 2000)

($ Millions)

	March 31 2001	March 31 2000
REVENUE		
Revenue pool residual (Note 10)	$ 748	$ 172
Payments-in-lieu of tax	988	889
Interest	1,070	1,118
Power sales (Note 9)	695	741
Electricity sector dedicated income (Note 6)	408	383
Other	27	27
Total Revenue	3,936	3,330
EXPENSE		
Interest - short-term debt	166	158
- long-term debt	2,361	2,490
Interest on nuclear funding liability	144	137
Amortization of deferred charges	146	180
Power purchases (Note 9)	695	741
Debt guarantee fee	157	156
Operating	23	22
Total Expense	3,692	3,884
Excess (deficiency) of revenue over expense	244	(554)
Unfunded Liability (Note 11)	20,034	19,433
Unfunded Liability, end of year	$ 19,790	$ 19,987

See accompanying notes to financial statements.

Ontario Electricity Financial Corporation

Consolidated Statement of Cash Flows

for the Year Ended March 31, 2001

(with comparative figures for 2000)

($ Millions)

	March 31 2001	March 31 2000
CASH FLOWS USED IN OPERATING ACTIVITIES		
Excess (deficiency) of revenue over expense	$ 244	$ (554)
Adjustments for:		
Amortization of deferred debt costs	146	180
Interest on nuclear funding liability	144	137
Electricity sector dedicated income due from Province	(408)	(383)
Payments-in-lieu of tax receivable	(284)	—
Net change in other balance sheet accounts	(18)	(249)
Net cash used in operations	(176)	(869)
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
Long-term debt issues	2,924	1,827
Less long-term debt retired	3,008	1,670
Long-term debt issued (retired), net	(84)	157
Short-term debt issued (retired), net	(876)	695
Payment from notes receivable	1,533	—
Net cash provided by financing activities	573	852
Increase (decrease) in cash and cash equivalents	397	(17)
Cash and cash equivalents, beginning of year	2	19
Cash and cash equivalents, end of year	$ 399	$ 2
Interest paid during the year and included in excess (deficiency) of revenue over expense	$ 2,575	$ 2,685

See accompanying notes to financial statements.

Notes to Financial Statements

1. Restructuring of the Ontario Electricity Industry

Effective April 1, 1999, pursuant to the *Electricity Act, 1998*, Ontario Hydro was continued as a corporation without share capital under the name Ontario Electricity Financial Corporation (OEFC). OEFC is a corporation established under the laws of Ontario. It is exempt from federal and provincial income taxes under paragraph 149(1)(d) of the Income Tax Act of Canada. OEFC is a Crown agency created to manage the debt and administer the assets, liabilities, rights and obligations of Ontario Hydro not transferred to other successor entities. These other successor entities include:

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), an electricity generation company;
- Hydro One Inc. (HOI), a regulated electricity transmission and distribution business that operates certain energy service businesses in an unregulated, competitive environment;
- Independent Electricity Market Operator (IMO), the regulated centralized independent system co-ordinator responsible for directing system operations and operating the electricity market; and
- Electrical Safety Authority (ESA), which performs a regulatory function related to electrical inspections.

On April 1, 1999, the respective business units, including assets, liabilities, employees, rights and obligations of the former Ontario Hydro were transferred to OPG and HOI (and their subsidiaries) and the IMO for $8.5 billion, $8.6 billion and $78 million respectively in exchange for debt payable to OEFC. On the same day, the Province exchanged equity of $5,126 million and $3,759 million in OPG and HOI respectively for debt payable to OEFC.

OEFC debt, liabilities and associated financing costs will be repaid from interest on notes receivable from the Province and successor entities, and, as provided under the *Energy Competition Act, 1998*, from dedicated electricity revenues in the form of payments-in-lieu (PILs) of corporate income, capital and property taxes made by the successor entities and municipal electric utilities. Any residual debt will be serviced through a Debt Retirement Charge (DRC) to be paid by electricity consumers after open access. Until open access, OEFC will continue to be a party to a revenue-allocation agreement among successor entities and is entitled to the forecast residual amount in the revenue pool after allocations to OPG, HOI and the IMO are paid.

2. Summary of Significant Accounting Policies

Basis of Accounting

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) as recommended in the Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants.

Measurement Uncertainty

Uncertainty in the determination of the amount at which an item is recognized in the financial statements is known as measurement uncertainty. Such uncertainty exists when it is reasonably possible that there could be a material variance between the recognized amount and another reasonably possible amount, as there is whenever estimates are used. Measurement uncertainty in these financial statements exists in the estimated liability for power purchase agreements (see Note 9 for additional details). In addition, the amount of the nuclear funding liability is dependent on an agreement currently under negotiation between the Province and OPG. Estimates are based on the best information available at the time of preparation of the financial statements and will be adjusted annually to reflect new information as it becomes available.

Consolidation

These financial statements include the accounts of OEFC's wholly owned subsidiary, Ontario Electricity Pension Services Corporation (see Note 3).

Deferred Debt Costs

Deferred debt costs includes the unamortized amounts related to unrealized foreign exchange gains or losses resulting from the translation of long-term debt issued in foreign currencies and discounts or premiums arising from the issuance of debt or the acquisition of debt prior to maturity.

Revenue Recognition

Revenues are recognized in the period in which they are earned. Amounts received prior to being earned are reflected as deferred revenues.

Foreign Currency Translation

Debt is composed of short-, medium- and long-term bonds, notes and debentures. Debt denominated in foreign currencies that has been hedged is recorded at the Canadian dollar equivalent using the rates of exchange established by the terms of the hedge agreements. Other foreign currency debt, liabilities and assets are translated to Canadian dollars at period-end rates of exchange and any exchange gains or losses are deferred and amortized over the remaining term to maturity.

3. Ontario Electricity Pension Services Corporation

OEFC is the administrator of the Ontario Electricity Financial Corporation Pension Plan and Fund. It is responsible for negotiating an agreement with each of the successor corporations for the division and transfer of the assets and liabilities of the OEFC pension plan to the pension plans of the successor corporations. The Ontario Electricity Pension Services Corporation, (OEPSC), a wholly owned subsidiary of OEFC, acts as agent for OEFC to carry out the required administrative, investment and other responsibilities of the OEFC Pension Plan and Fund. Costs associated with the administration of the OEFC Pension Plan and Fund amounting to approximately $17 million in calendar 2000 (calendar 1999 - $17 million) are charged to and payable by the pension fund.

OEPSC has made application to the Superintendent of Financial Services for Ontario for approval to transfer all of the assets of the OEFC Pension Plan to the pension plans of the four successor operating entities. The Superintendent agreed to the transfer on June 6, 2001.

4. Economic Dependence

OEFC does not have its own credit rating and is, therefore, dependent on the Province to borrow and on-lend the funds required to refinance maturing debt and to cover any cash shortfalls in the Corporation. It is also dependent on the long-term plan to defease the unfunded liability described in Note 11. Based on the Province's support in refinancing maturing debt and the long-term plan, OEFC is considered a going concern.

5. Cash and Cash Equivalents

Cash and cash equivalents includes cash on deposit and highly liquid investments with maturities of less than three months. They are recorded at cost, which approximates current market value.

6. Electricity Sector Dedicated Income

The Province has committed to dedicate the combined net income of OPG and HOI in excess of the Province's cost of its investment in its electricity subsidiaries to OEFC. In the year ended March 31, 2001, OPG and HOI earned an aggregate amount of $928 million ($903 million for 2000) i.e., $408 million ($383 million for 2000) in excess of the Province's $520 million interest cost of the equity investments in those companies. The $408 million amount has been reflected as income in OEFC and as an increase in the receivable from the Province.

7. Notes and Loans Receivable

($ millions)

	Interest rate	Interest payable	March 31, 2001	Maturity date	March 31, 2000
Province of Ontario	5.85	Monthly	$ 8,885	2039 - 2041	$ 8,885
OPG	5.3 to 6.65	Semi-annually	3,300	2002 - 2011	3,400
HOI	5.4 to 14.3	Semi-annually	3,412	2001 - 2007	4,845
IMO	7.90	Semi-annually	78	2009	78
			15,675		17,208
Less: current portion of notes receivable			640		1,533
			15,035		15,675
Loans receivable from non-utility generators (NUGs) (See Note 9)			244		219
			$ 15,279		$ 15,894

OEFC has agreed with OPG, HOI and IMO not to sell notes owing from these successor entities without their prior approval.

8. Debt

Debt at March 31, 2001 is set out below by maturity and by original currency of issue.

($ millions) Currency	Canadian Dollar	U.S. Dollar	Japanese Yen	2001 Total	2000 Total
Maturing before:					
March 31, 2001	—	—	—	—	5,672
March 31, 2002	4,203	1,141	—	5,344	2,708
March 31, 2003	2,548	—	—	2,548	2,848
March 31, 2004	1,748	—	65	1,813	1,813
March 31, 2005	2,700	—	—	2,700	2,000
March 31, 2006	1,000	—	—	1,000	—
1-5 years	12,199	1,141	65	13,405	15,041
6-10 years	7,124	1,530	—	8,654	6,787
11-15 years	648	1,183	—	1,831	2,876
16-20 years	1,078	—	—	1,078	500
21-25 years	3,558	—	—	3,558	3,133
26-50 years	2,040	—	—	2,040	3,001
Total	$ 26,647	$ 3,854	$ 65	$ 30,566	$ 31,338

The effective rate of interest on the debt portfolio is 7.85% before considering the effect of derivative instruments used to manage interest rate risk. As at March 31, 2001, $2.2 billion of the $3.9 billion foreign debt is hedged. Bonds and notes payable are either held, or guaranteed as to principal and interest, by the Province as set out below:

	March 31, 2001			March 31, 2000		
($ millions)	Held by the Province	Guaranteed by the Province	Total	Held by the Province	Guaranteed by the Province	Total
Short-term debt	2,570	—	2,570	3,446	—	3,446
Current portion of long-term debt	569	2,205	2,774	500	1,726	2,226
Long-term debt	8,056	17,166	25,222	5,701	19,965	25,666
Total	$ 11,195	$ 19,371	$ 30,566	$ 9,647	$ 21,691	$ 31,338

Fair value of debt issued approximates amounts at which debt instruments could be exchanged in a current transaction between willing parties. In valuing the OEFC's debt, fair value is estimated using discounted cash flows and other valuation techniques and is compared to public market quotations where available. These estimates are affected by the assumptions made concerning discount rates and the amount and timing of future cash flows.

The estimated fair value of OEFC debt at March 31, 2001 is $34.4 billion (March 31, 2000 - $35.4 billion). This is higher than the book value of $30.6 billion (March 31, 2000 - $31.3 billion) because current interest rates are generally lower than the interest rates at which the debt was issued and because of exchange rate movements. The fair value of debt does not reflect the effect of related derivative contracts.

9. Long-Term Liabilities

Power purchase contracts and related loan agreements were entered into by Ontario Hydro with non-utility generators (NUGs) located in Ontario. These contracts, expiring on various dates to 2048, provide for the purchase of power at prices that are expected to be in excess of the market price. This liability has been valued at $4,286 million on a discounted cash-flow basis. As the continued Ontario Hydro, OEFC is the counterparty to these contracts. Currently, the power purchased from NUGs is resold at cost to the power grid managed by OPG. However, after open access, this power will be sold at market prices that may be greater or less than cost.

During the year, OEFC purchased power in the amount of $695 million (March 31, 2000 - $741 million) and sold this power to the power grid for the same amount. HOI manages the NUG power purchase contracts and the related loans on behalf of OEFC for an annual fee of $3 million (March 31, 2000 - $3 million), partially offset by a recovery of $2 million (March 31, 2000 - Nil) of transmission expansion costs originally paid by Ontario Hydro, which net cost is included in operating expense. Loans to NUGs increased during the year by $25 million to $244 million at March 31, 2001 (March 31, 2000 - $219 million), primarily due to interest revenue during the year which has been added to the principal balance.

Nuclear funding liability - OEFC as the continued Ontario Hydro received a liability in the amount of $2,378 million representing nuclear waste management and asset removal liabilities that were incurred prior to April 1, 1999. Interest has been accrued at an estimated 5.75 per cent and is included in the total value of $2,659 million as at March 31, 2001 (March 31, 2000 - $2,515 million). The interest rate is still under negotiation with the Province and is subject to change. The impact of the finalization of the interest rate for the fiscal year is not expected to result in a material difference to the liability balance.

10. Revenue Pool Residual

As explained in Note 1, OEFC is the beneficial owner of the forecast residual of the revenue pool, managed by OPG, which collects revenues from electricity consumers and allocates revenues to OPG, Hydro One and the IMO. The forecast residual of the revenue pool is cyclical in nature due to seasonal variations in pricing. As a result, the residual, while positive in the first and fourth quarters of the calendar year, is negative in the second and third quarters.

It was agreed by OEFC and OPG that OEFC would receive an average payment per month which would eliminate the seasonal variation in the pool residual and ensure that OEFC would never need to borrow cash to make up the shortfall. In the accounts, this revenue stream was recorded as received, adjusted for the one month accrual at each year-end.

These interim arrangements were to remain in effect until open access at which time the revenue pool would cease to operate and the Debt Retirement Charge (DRC) would be collected direct from electricity consumers. Open access was originally announced for November 2000 and OEFC's forecast residual for calendar 2000 was calculated over the ten months ended October in anticipation of the November opening. Once open access was delayed past November, it became apparent that the term over which the average should be calculated was unknown. Consequently, beginning in

November 2000, OEFC began to receive the forecast residual as earned each month and reflected this stream as revenue in the accounts. The revenue in OEFC in fiscal 2000-01 has benefitted by including both the increased revenue over the summer of 2000 and the real earnings in the pool over the winter of 2000-01.

11. Unfunded Liability

In the previous year, PILs revenue was recognized on a cash basis and reflected only cash received during the year. For fiscal 2000-01, OEFC has changed its accounting policy to recognize PILs revenue on an accrual basis. The change was made to conform with accounting policies of the Province. Therefore, PILs earned during the year will now include deferred taxes, regardless of when those taxes will be paid.

The previously unrecognized $200 million accrual of PILs revenue has been added to the balance of the opening unfunded liability. In addition, the opening unfunded liability has also been adjusted to account for working capital adjustments in successor companies in the amount of $247 million. The effect of these adjustments is as follows:

Unfunded Liability, March 31, 2000	$ 19,987
Adjustments during the year:	
Accrual for PILs revenue	(200)
Working capital for OPG and HOI	247
Balance after adjustments	$ 20,034

The opening unfunded liability of $19.4 billion at April 1, 1999 was composed of $38.1 billion in liabilities assumed from old Ontario Hydro less the value of assets transferred to OEFC at April 1, 1999 including $17.2 billion in notes receivable and $1.5 billion in loans receivable and other assets. Pursuant to the *Electricity Act, 1998* and consistent with the principles of electricity restructuring, the government has a long-term plan in place to retire OEFC liabilities, from within the electricity industry. The Plan includes cash flows from the following sources as at April 1, 1999:

Notes receivable from the Province of $8.9 billion, OPG of $3.4 billion, HOI of $4.8 billion and IMO for $0.1 billion for a total of $17.2 billion as a result of the transfer of assets to successor companies,

Payments-in-lieu of corporate income, property and capital taxes made by OPG, HOI and municipal electric utilities.

A Debt Retirement Charge to be paid by ratepayers based on the consumption of electricity, and

Electricity Sector Dedicated Income - Consistent with the Government's commitment to keep electricity income in the electricity sector, the combined net income of OPG and HOI in excess of the Province's cost of its investment in its electricity subsidiaries will be set aside for the retirement of OEFC's debt.

The long-term plan supports estimates that OEFC's obligations will be defeased in the years ranging from 2010 to 2017.

12. Risk Management and Derivative Financial Instruments

OEFC employs prudent risk management strategies and operates within strict risk exposure limits to ensure exposure to risk is well managed. A variety of strategies are used, including the use of derivative financial instruments ("derivatives").

Derivatives are financial contracts, the value of which is derived from underlying assets. OEFC uses derivatives for the purpose of hedging and to minimize interest costs. Hedges are created primarily through swaps, which are legal arrangements under which OEFC agrees with another party to exchange cash flows based upon one or more notional amounts during a specified period. This allows OEFC to offset its existing obligations and thereby effectively convert them into obligations with more desirable characteristics. Other derivative instruments used by OEFC include forward foreign exchange contracts, forward rate agreements, futures and options.

Foreign exchange or currency risk is the risk of debt servicing costs and principal payments varying due to fluctuations in foreign exchange rates. To minimize currency risk, OEFC uses derivative contracts to convert foreign currency cash flows into Canadian dollar denominated cash flows. The current policy allows unhedged foreign currency cash flows to reach a maximum of 20 per cent of total debt. At year end, 7.1 per cent of this debt was unhedged, with most of the currency exposure to US dollars.

Interest rate risk is the risk of debt servicing costs varying due to changes in interest rates. OEFC reduces its exposure to rate changes by entering into derivative contracts that convert floating interest payments to fixed interest payments. The current policy allows unhedged floating rate debt, net of liquid reserves, to reach a maximum of 20 per cent of total debt. At year end, OEFC's floating rate debt as a percentage of total debt was 5.7 per cent.

The table below presents a maturity schedule of OEFC's derivatives, by type, outstanding at March 31, 2001, based on the notional amounts of the contracts. Notional amounts represent the volume of outstanding derivative contracts and are not indicative of credit or market risk. Notional amounts are not representative of actual cash flows.

Derivative Portfolio Notional Value
($ millions)
As at March 31, 2001

Maturity in Fiscal Year	2002	2003	2004	2005	2006	6-10 Years	Over 10 Years	Total	2000
Cross-currency swaps	284	-	638	-	-	884	-	1,806	1,307
Interest rate swaps	797	505	1,814	292	730	1,235	1,520	6,893	6,179
Forward foreign exchange contracts	1,171	-	-	-	-	-	-	1,171	1,151
Other	662	-	-	-	-	-	-	662	1,445
Total	$ 2,914	505	2,452	292	730	2,119	1,520	10,532	10,082

Entering into derivatives contracts results in credit risk, which is the risk of a counterparty defaulting on contractual derivative obligations in which OEFC has an unrealized gain. The table below presents the credit risk associated with the derivative financial instrument portfolio, measured through the replacement value of derivative contracts, at March 31, 2001.

Credit Risk Exposure ($ millions)	March 31, 2001	March 31, 2000
Gross credit risk exposure	5,437	4,850
Less: Netting agreements	(5,519)	(5,019)
Net credit risk exposure	$ (82)	$ (169)

Note:

Contracts do not have coterminous settlement dates. Netting agreements use generally accepted forms and terms developed by the International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Based on ISDA definitions, total exposure to counterparties with positive exposure was $210 million (meaning that counterparties owed OEFC) and total exposure to counterparties with negative exposure was $292 million (meaning that OEFC owed counterparties) for a total net credit exposure to ($82) million on March 31, 2001.

OEFC manages its credit risk exposure through daily monitoring compliance with credit limits and by dealing with counterparties with good credit ratings of A- or higher. Counterparties for money market and other short-term transactions must have at least an R1-mid rating by Dominion Bond Rating Service or an A-1 or P-1 rating by Standard and Poor's or Moody's respectively.

OEFC also limits its credit risk exposure on derivatives by entering into contractual netting agreements with virtually all of its counterparties, which enables it to settle derivative contracts on a net basis in the event of a counterparty default. The gross credit risk exposure represents the amount of loss that OEFC would suffer if every counterparty to which OEFC was exposed were to default at the same time and no netting of negative exposures was allowed. The net credit risk exposure includes the mitigating impact of these netting agreements.

13. Guarantees

Subject to a $10 million and $20 million deductible respectively, OEFC has agreed to indemnify HOI and OPG in respect of any adverse claim to title to any asset, right or thing transferred or intended to be transferred to the companies at April 1, 1999, any failure of the transfer order to transfer such assets, rights or things and with respect to payment to or from or other dealing with any equity account of Ontario Hydro, including certain related litigation. The Province of Ontario has guaranteed any liability arising from these indemnifications.

OEFC is contingently liable under guarantees given to third parties that have provided long-term financing to certain independent power producers in connection with the power purchase agreements described in Note 9. These guarantees total approximately $135 million at March 31, 2001 (March 31, 2000 - $146 million).

14. Comparative Figures

Prior year's figures have been re-classified where necessary to conform with the current year's presentation.

Sources of Additional Information

INTERNET:

Ontario Electricity Financial Corporation: www.oefc.on.ca

- Provides information on the OEFC's debt, pension plan, board of directors and contains publications pertaining to the OEFC.

Ontario Financing Authority (OFA): www.ofina.on.ca

- Provides a description of the OFA's activities, Ontario debt issues and retail products and contains publications from the OFA and the Ontario Ministry of Finance.

Other Links:

Ministry of Finance:	www.fin.gov.on.ca
Ministry of Energy Science and Technology:	www.est.gov.on.ca
Ontario Power Generation Inc.:	www.opg.com
Hydro One Inc.:	www.hydroone.com
Ontario Electrical Safety Authority:	www.esainspection.net
Independent Electricity Market Operator:	www.iemo.com

Contact Addresses and Numbers:

General Information:
Investor Relations, Capital Markets Division
Telephone: 416-325-0918
e-mail: investor@oefc.on.ca

OEFC Pension Plan:
Telephone: 1-888-336-6629
Monday to Friday, 8:00 a.m. to 6:00 p.m.
e-mail: pension@oefc.on.ca

For additional copies of this annual report, please contact:
Ontario Electricity Financial Corporation
1 Dundas Street West, Suite 1400
Toronto, Ontario, Canada M7A 1Y7
Telephone: 416-325-8000

© Queen's Printer for Ontario
ISSN 1492-7543

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

2001

rapport annuel

Ontario

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Table des matières

Message du président et du chef de la direction 5

Analyse par la direction 7

Gouvernance et conseil d'administration 15

États financiers 17

Message du président et du chef de la direction

Nous avons le plaisir de présenter le deuxième rapport annuel de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Le présent rapport décrit les objectifs et les responsabilités de la SFIÉO, les faits saillants de son exploitation et ses résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIÉO a pour mandat de gérer de manière efficiente et prudente l'encours de la dette et les instruments dérivés ainsi que certains autres actifs et passifs de l'ancienne Ontario Hydro et d'en assurer, à terme, le remboursement. La SFIÉO est également chargée d'administrer le régime de retraite de la SFIÉO jusqu'à ce que les actifs et les passifs de ce dernier puissent être transférés aux régimes des autres entités remplaçantes. L'Office ontarien de financement (OOF), la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO) et le ministère des Finances fournissent à la SFIÉO le personnel et les compétences nécessaires à l'exercice de ses activités et à l'exécution de son mandat.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, les revenus ont totalisé 3 936 millions de dollars et les dépenses, 3 692 millions de dollars. Pour répondre aux besoins de financement en 2000-2001, la Province a émis une dette à long terme de 2 924 millions de dollars. L'encours total de la dette s'élevait à 30,6 milliards de dollars au 31 mars 2001, en baisse de 0,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice antérieur.

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a retenu les services d'un gestionnaire pour gérer les contrats conclus avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ). Des progrès importants ont été accomplis à l'égard de la renégociation des 90 contrats d'achat d'électricité passés avec les PPÉ dans le but de faciliter leur intégration au marché libre.

En avril 2001, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence d'ici mai 2002, peut-être même plus tôt si les conditions nécessaires à la concurrence sont satisfaites.

Nous sommes satisfaits des résultats de la SFIÉO et nous sommes prêts à relever les défis qui nous attendent au cours du prochain exercice.

Bob Christie
Président

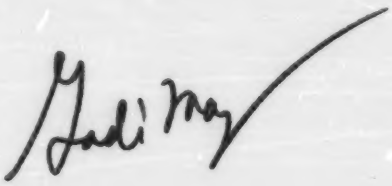

Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction (par intérim)

Analyse par la direction

Structure financière de l'industrie de l'électricité

Dans la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le gouvernement de l'Ontario exposait son projet de restructuration de l'industrie de l'électricité. Il prévoyait la restructuration d'Ontario Hydro et l'élimination du monopole que cette dernière exerçait de longue date sur la production de l'électricité, en ouvrant le secteur à la concurrence.

Un élément clé de cette initiative était l'élaboration d'une nouvelle structure financière du secteur de l'électricité. Cette structure a été annoncée le 1er avril 1999, date à laquelle Ontario Hydro a cessé ses activités, cédant ses actifs et ses passifs aux cinq sociétés remplaçantes de même qu'à leurs filiales.

Deux entreprises commerciales, Hydro One Inc. (HOI) et Ontario Power Generation Inc. (OPG), ainsi que leurs filiales, ont reçu la majeure partie des actifs d'Ontario Hydro, en contrepartie de titres de créance représentant 17,1 milliards de dollars en faveur de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), soit la personne morale ayant remplacé Ontario Hydro.

Ont également été créés, pour assurer l'équité, la fiabilité et la sécurité du nouveau marché de l'électricité, la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ). La SIGMÉ a émis pour 0,1 milliard de dollars de titres de créance en faveur de la SFIÉO, en contrepartie des actifs correspondant à la fonction de réglementation et de gestion centrale du marché d'Ontario Hydro.

Afin d'être dotés d'une structure du capital viable, HOI et OPG ont conclu avec la Province des ententes prévoyant l'échange de titres de créance contre des actions. En contrepartie de 3,8 milliards de dollars d'actions de HOI et de 5,1 milliards de dollars d'actions d'OPG, la Province a pris en charge 8,9 milliards de dollars de titres de créance émis par les sociétés remplaçantes en faveur de la SFIÉO. La Province est l'unique actionnaire de HOI et d'OPG.

Rôle de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

En qualité de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue responsable de la gestion prudente et efficiente ainsi que du remboursement de la dette et des autres passifs de 38,1 milliards de dollars (au 1er avril 1999) de l'ancienne Ontario Hydro. À titre de mandataire de la Province, la SFIÉO est une personne morale sans capital-actions.

Le conseil d'administration de la SFIÉO supervise les activités de cette dernière. Comme la SFIÉO n'a pas de personnel en propre, elle a retenu les services de l'Office ontarien de financement (OOF) et du ministère des Finances et a créé la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), pour assurer la gestion de ses activités quotidiennes.

L'OOF est un organisme provincial chargé de mener les opérations d'emprunt et de gestion de la Province. Il gère la dette et les instruments dérivés de la SFIÉO et lui fournit des services de gestion de trésorerie ainsi que d'autres services comptables, financiers et de soutien.

La SFIÉO compte sur le revenu réservé que doit lui verser le secteur de l'électricité pour assurer le service de ses obligations. Le ministère des Finances est chargé d'administrer et de percevoir les paiements en remplacement d'impôts et les frais de remboursement de la dette (FRD) pour le compte de la SFIÉO à compter de l'ouverture du marché.

La SFIÉO administre également le régime de retraite et d'assurance de l'ancienne Ontario Hydro (maintenant appelé régime de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario). Elle en restera l'administrateur jusqu'à ce que les actifs et les passifs du régime de retraite aient été transférés aux régimes des quatre sociétés remplaçantes. La SCRIÉO agit en qualité de mandataire de la SFIÉO pour l'administration du régime de retraite et la gestion de la caisse de retraite pendant la période de transition.

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SFIÉO doit conclure une entente avec les quatre sociétés remplaçantes relativement à la répartition et au transfert des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des sociétés remplaçantes. Les cinq sociétés ont signé une entente de principe le 19 janvier 2001. L'entente définitive a été présentée au surintendant des services financiers le 29 mars 2001 puis a été approuvée le 6 juin 2001.

Dette insurmontable et reliquat de la dette insurmontable

Le 1er avril 1999, la SFIÉO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars du passif total de l'ancienne Ontario Hydro. La SFIÉO a reçu au total 17,2 milliards de dollars en effets à payer à son endroit par la Province, OPG, HOI et la SIGMÉ. La différence, soit environ 20,9 milliards de dollars, représente la « dette insurmontable », qui est définie dans la *Loi* comme étant le montant de la dette et d'autres passifs de la SFIÉO dont le service et le remboursement ne peuvent raisonnablement être assurés dans un marché de l'électricité concurrentiel.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* oblige les entités remplaçantes et les services municipaux d'électricité (SMÉ) à verser à la SFIÉO un revenu réservé afin d'assurer le service de la dette insurmontable. Au 1er avril 1999, la valeur actualisée de ce revenu était estimée à 13,1 milliards de dollars, ce qui laissait un reliquat de dette insurmontable de 7,8 milliards de dollars, d'après les estimations. La *Loi* prévoit également le versement de frais de remboursement de la dette (FRD) à la SFIÉO pour lui permettre d'assurer le remboursement de ce reliquat.

Au 1er avril 1999, le passif non provisionné (la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des contribuables) de 19,4 milliards de dollars de la SFIÉO comprenait le passif (susmentionné) de 38,1 milliards de dollars, moins les effets à payer (susmentionnés) de 17,2 milliards de dollars, moins d'autres prêts en cours d'une valeur de 200 millions de dollars et moins d'autres actifs d'une valeur de 1,3 milliard de dollars.

Plan de remboursement de la dette

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur, le gouvernement a élaboré un plan de remboursement à long terme de la dette sans sortir du cadre du secteur. Les obligations de 38,1 milliards de dollars de la SFIÉO seront remboursées à partir des sources suivantes :

- *des effets à recevoir de la Province, d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ;*
- des *paiements en remplacement* d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, HOI et les SMÉ;
- des *frais de remboursement de la dette* (FRD) devant être versés par les consommateurs d'électricité à partir de l'ouverture du marché à la concurrence;
- un *revenu réservé au secteur de l'électricité*. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Le gouvernement s'est engagé à ouvrir le marché de l'électricité à la concurrence d'ici mai 2002 et pourra devancer cette date mais seulement si les conditions nécessaires à la concurrence sont satisfaites. Ces conditions comprennent les suivantes : la protection des consommateurs et la possibilité pour ceux-ci de faire des choix, un excellent climat des affaires et un approvisionnement en électricité fiable, sûr et abordable, la protection de l'environnement, l'incitation à de nouvelles façons de faire des affaires et le soutien de la recherche sur les sources d'énergie de substitution.

Rétrospective de l'exercice 2000-2001

Les faits saillants du deuxième exercice de la SFIÉO sont les suivants :

- la conclusion d'emprunts à long terme de l'État de près de 3,0 milliards de dollars;
- la gestion économique de la dette et des instruments dérivés;
- l'appel à un gestionnaire externe pour assurer l'administration courante et la vente de l'électricité acquise aux termes des contrats d'achat d'électricité (CAÉ) conclus avec les producteurs privés d'électricité (PPÉ);
- la bonne administration du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO et la conclusion d'une entente sur la répartition et le transfert des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre sociétés ayant remplacé Ontario Hydro.

Financement et gestion de la dette

En 2000-2001, les revenus ont totalisé 3 936 millions de dollars, y compris 1 070 millions de dollars d'intérêts versés par HOI, OPG, la SIGMÉ et la Province, 988 millions de dollars de paiements en remplacement d'impôts, 408 millions de dollars au titre du revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité, 695 millions de dollars provenant de la vente d'électricité et 748 millions de dollars relativement au montant résiduel des recettes générales.

Les dépenses se sont élevées à 3 692 millions de dollars, y compris 2 671 millions de dollars d'intérêts sur la dette et sur le financement des risques nucléaires, 146 millions de dollars d'amortissement de frais d'emprunt reportés, 695 millions de dollars affectés à l'achat d'électricité, 157 millions de dollars de frais de garantie d'emprunt et 23 millions de dollars de dépenses d'exploitation.

Étant donné que la SFIÉO n'a pas de cote de crédit en propre, la Province contracte des emprunts pour le compte de celle-ci par l'intermédiaire de l'OOF. La SFIÉO émet en contrepartie des titres de créance à la Province. Afin de faire face à ses besoins de financement en 2000-2001, la Province a recueilli 2 924 millions de dollars de dette à long terme tout en remboursant 876 millions de dollars de dette à court terme et en empruntant 400 millions de dollars par anticipation pour l'exercice 2001-2002. En 2000-2001, la Province a réuni la plus grande partie du financement à long terme de la SFIÉO sur le marché canadien.

Au 31 mars 2001, l'encours total de la dette s'établissait à 30,6 milliards de dollars, en baisse de 0,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice antérieur. La diminution était essentiellement attribuable au remboursement du capital sur les effets à recevoir de HOI et d'OPG totalisant 1 533 millions de dollars.

Étant donné l'arrivée à terme et les remboursements prévus de 4,4 milliards de dollars ainsi que la prévision d'un excédent de trésorerie de 0,8 milliard de dollars en 2001-2002, le total des besoins de financement prévus s'établissait à 3,6 milliards de dollars au 31 mars 2001. L'encours total de la dette devrait diminuer pour atteindre 29,4 milliards de dollars au 31 mars 2002.

La hausse des tarifs de gros de l'électricité de Ontario Power Generation (OPG), qui entre en vigueur le 1er juin 2001, améliorera les résultats de la SFIÉO en 2001-2002 en augmentant les revenus de celle-ci au titre du montant résiduel des recettes générales.

Gestion des contrats d'achat d'électricité

À la fin des années 80 et au début des années 90, l'ancienne Ontario Hydro a conclu environ 90 CAÉ à long terme avec des PPÉ de l'Ontario. Ces CAÉ, qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient dépasser celui du marché. À titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO assume le rôle de l'acheteur aux termes de ces contrats.

La SFIÉO achète une capacité d'environ 1 700 mégawatts aux termes des CAÉ, ce qui représente approximativement 6 % de la capacité de production disponible pour répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario.

À l'heure actuelle, l'électricité achetée par la SFIÉO auprès des PPÉ est revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG. Elle sera vendue sur le marché libre le moment venu. La valeur actualisée nette du passif découlant des coûts supérieurs au marché, en raison de l'écart entre les prix d'achat et de vente sur la durée des contrats, était estimée à 4,3 milliards de dollars au 1er avril 1999.

En 2000-2001, la SFIÉO a émis une demande de propositions (DDP) afin de sélectionner un gestionnaire pour l'administration des contrats conclus avec les PPÉ. Enron Canada Corporation a été retenue à ces fins.

La SFIÉO mène actuellement des négociations dans le but d'apporter des modifications aux CAÉ afin de faciliter la transition au marché libre et de remplacer certaines dispositions des contrats qui sont devenues inopérantes à la suite de la restructuration du secteur de l'électricité.

Régime de retraite de la SFIÉO

La SFIÉO est l'administrateur du régime de retraite de la SFIÉO (qui a remplacé le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro), y compris de sa caisse de retraite.

La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO) est une filiale de la SFIÉO qui a été créée pour administrer et faire fonctionner au jour le jour le régime de retraite de la SFIÉO, jusqu'à ce que les actifs et les passifs de ce dernier puissent être transférés aux régimes des autres sociétés ayant remplacé Ontario Hydro.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit le transfert des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des sociétés remplaçantes, conformément à une entente de transfert devant être conclue entre la SFIÉO et l'administrateur de chacun des régimes en question. La SCRIÉO est chargée de rédiger l'entente de transfert conformément aux lignes directrices prévues dans la *Loi*, sous la supervision du comité de retraite de la SFIÉO, de concert avec les sociétés remplaçantes. Le 6 juin 2001, le surintendant des services financiers a consenti par écrit au transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre sociétés remplaçantes.

Gestion des risques

La SFIÉO s'est dotée d'un certain nombre de politiques pour faire face aux risques financiers auxquels l'exposent ses activités d'emprunt et de gestion de la dette.

Risque de marché

La politique en matière de risque de marché prévoit un cadre de gestion des risques de change et de taux auxquels la SFIÉO s'expose par ses activités d'emprunt et de gestion de la dette.

Risque de change: la cible que s'est fixée la SFIÉO en matière de risque de change non couvert à la fin de l'exercice 2001-2002 est de 5 % de l'encours de la dette. Quand l'OOF a pris en charge la gestion de la dette de la SFIÉO, la proportion de la dette totale exposée aux fluctuations de change s'élevait à 14,5 %. L'OOF a ramené cette proportion à 7,1 % au 31 mars 2001. Il continuera de réduire cette proportion afin d'atteindre de façon prudente l'objectif de 5 %.

Risque de taux: le plafond du risque de taux de la SFIÉO (déduction faite des liquidités) est égal à 20 % de l'encours de la dette. La proportion effective de la dette exposée aux fluctuations des taux s'établissait à 5,7 % au 31 mars 2001.

Profil d'échéance de la dette: lorsqu'il émettra de nouveaux titres d'emprunt pour le compte de la SFIÉO, l'OOF s'efforcera d'obtenir un profil d'échéance régulier afin de diversifier le risque de taux pour le refinancement de la dette venant à échéance et de la dette à taux variable. La note 7 afférente aux états financiers donne plus de détails sur le profil d'échéance de la dette.

Risque de crédit

Le risque de crédit est celui qu'une contrepartie n'honore pas ses obligations. Il découle du fait que la SFIÉO effectue des opérations financières et sur instruments dérivés. Pour un placement sur le marché monétaire, la cote de crédit minimale de la contrepartie est de A- ou de R1-moyen. Toutefois, dans le cas d'un nouveau swap, la SFIÉO ne traite qu'avec une contrepartie ayant une cote AA- ou supérieure, et le risque est plafonné par des limites d'évaluation au prix du marché, qui dépendent de la cote de crédit de la contrepartie

Rapports sur la gestion des risques

Lors de ses réunions trimestrielles habituelles, le conseil d'administration de la SFIÉO est informé des activités, des positions et des risques de la SFIÉO au moyen de trois rapports :

- le rapport du chef de la direction;
- le rapport sur les risques et les résultats;
- le rapport d'exception du directeur du Contrôle des risques de l'OOF.

Le chef de la direction présente au conseil d'administration un rapport d'avancement faisant le point sur l'application du plan de financement et de gestion de la dette, sur la dotation et sur d'autres questions touchant l'administration et l'exploitation de la SFIÉO. Il rend également compte de la manière dont la SFIÉO respecte les directives gouvernementales applicables. Le conseiller juridique de l'OOF informe le conseil de la conformité de la SFIÉO aux lois pertinentes.

Le directeur du Contrôle des risques de l'OOF fournit des renseignements supplémentaires sur les risques et les résultats de la SFIÉO.

Des rapports d'exception sont fournis au besoin au conseil d'administration.

Des rapports quotidiens sur les risques et les positions sont fournis à la direction de l'OOF. Le plan annuel de financement et de gestion de la dette de la SFIÉO, qui montre comment l'OOF veille à ce que les risques et les pertes ne dépassent pas les limites autorisées, est approuvé par le conseil.

Recours aux instruments financiers et dérivés

La SFIÉO ne peut recourir à de nouveaux instruments qu'avec l'aval de son conseil d'administration et que si leur utilisation est autorisée aux termes de ses règlements administratifs, qui sont approuvés par le ministère des Finances. Tous les instruments ne doivent servir qu'à atteindre l'objectif de la SFIÉO, soit gérer ses besoins de financement et de liquidité de manière prudente et économique.

Un instrument financier ou dérivé ne peut être utilisé que si l'OOF peut en établir le prix ou la valeur et en quantifier les risques. De plus, les risques auxquels donne lieu le recours aux instruments dérivés font l'objet de repérage, d'évaluation, de rapport, de surveillance et de gestion menées de façon prudente.

Gouvernance et conseil d'administration

Nommés par le lieutenant gouverneur, les administrateurs de la SFIÉO sont chargés d'en superviser les activités, qui relèvent au quotidien de l'Office ontarien de financement, du ministère des Finances et de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité de vérification de la SFIÉO assiste le conseil d'administration en examinant et en approuvant les états financiers de la Société. Il recommande également un plan annuel de vérification interne et étudie les constatations et conclusions des vérificateurs internes au sujet de la qualité des contrôles internes.

Le comité de retraite de la SFIÉO est un comité du conseil d'administration qui décide des questions touchant le régime de retraite de la SFIÉO et qui supervise les activités de la SCRIÉO.

Conseil d'administration

- **Bob Christie** — Président et sous-ministre des Finances de l'Ontario.
- **Gadi Mayman** — Vice-président et chef de la direction; vice-président et chef de la direction de l'Office ontarien de financement (par intérim).
- **Bryne Purchase** — Sous-ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie.
- **Brian FitzGerald** — Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires; président, comité de retraite de la SFIÉO.
- **Bruce Macnaughton** — Directeur, Direction des politiques en matière de régimes de retraite et de sécurité du revenu, ministère des Finances.
- **Tom Sweeting** — Sous-ministre adjoint, Bureau du budget et de la fiscalité, ministère des Finances; président, comité de vérification de la SFIÉO.

États financiers

Responsibilité relative à la présentation de l'information financière

Rapport du vérificateur

Bilan consolidé

État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

État consolidé des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Sources des renseignements supplémentaires

Responsibilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 1er juin 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. De son côté, une fonction de vérification interne évalue de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

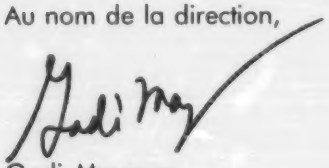

Gadi Mayman
Vice-président
et chef de la direction

Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états consolidés des revenus, des dépenses et du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

Erik Peters

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
Le 1er juin 2001

Société financière de l'industrie de l'électricité

Bilan consolidé au 31 mars 2001

(avec les chiffres comparatifs au 31 mars 2000)

(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 5)	399 $	2 $
Débiteurs	293	134
Intérêts à recevoir	112	119
Tranche à court terme des effets à recevoir (Note 7)	640	1 533
	1 444	1 788
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (Note 11)	284	—
Revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité (Note 6)	791	383
Effets à recevoir et prêts en cours (Note 7)	15 279	15 894
Frais d'emprunt reportés	983	914
	18 781 $	18 979 $
PASSIF		
Passsif à court terme		
Créditeurs	326 $	101 $
Intérêts à payer	734	726
Effets à payer à court terme (Note 8)	2 570	3 446
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 8)	2 774	2 226
	6 404	6 499
Dette à long terme (Note 8)	25 222	25 666
Contrats d'achat d'électricité (CAÉ) (Note 9)	4 286	4 286
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 9)	2 659	2 515
	38 571	38 966
Garanties (Note 13)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (Note 4, 11)	(19 790)	(19 987)
	18 781 $	18 979 $

Au nom du conseil d'administration:

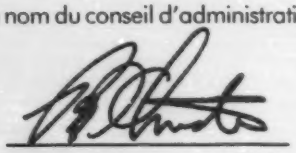

Bob Christie
Président

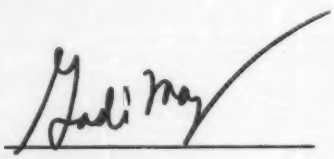

Gadi Mayman
Vice-président

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001
(avec les chiffres comparatifs pour 2000)
(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
REVENUS		
Montant résiduel des recettes générales (note 10)	748 $	172 $
Paiements en remplacement d'impôts	988	889
Intérêts	1 070	1 118
Ventes d'électricité (note 9)	695	741
Revenu réservé au secteur de l'électricité (note 6)	408	383
Autres	27	27
Total des revenus	3 936	3 330
DÉPENSES		
Intérêts - Dette à court terme	166	158
- Dette à long terme	2 361	2 490
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	144	137
Amortissement des frais d'emprunt reportés	146	180
Achats d'électricité (note 9)	695	741
Frais de garantie d'emprunt	157	156
Exploitation	23	22
Total des dépenses	3 692	3 884
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	244	(554)
Passif non provisionné (note 11)	20 034	19 433
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	19 790 $	19 987 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001
(avec les chiffres comparatifs pour 2000)
(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	244 $	(554) $
Rajustements :		
Amortissement des frais d'emprunt reportés	146	180
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	144	137
Revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité	(408)	(383)
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir	(284)	—
Variation nette des autres comptes de bilan	(18)	(249)
Flux nets de trésorerie affectés à l'exploitation	(176)	(869)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 924	1 827
Moins le remboursement de dette à long terme	3 008	1 670
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	(84)	157
Émission (remboursement) de dette à court terme, montant net	(876)	695
Produit tiré des effets à recevoir	1 533	—
Flux nets de trésorerie provenant du financement	573	852
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	397	(17)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	2	19
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	399 $	2 $
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 575 $	2 685 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

À compter du 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière a été établie en vertu des lois de l'Ontario. Elle est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, dont les suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (HOI), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité exploitant certaines entreprises de services énergétiques dans un environnement concurrentiel non réglementé;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à OPG et à HOI (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans HOI contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés à même les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux d'électricité (SMÉ). Les frais de remboursement de la dette (FRD), qui seront versés par les consommateurs d'électricité à partir de l'ouverture du marché à la concurrence, serviront au remboursement de tout reliquat de dette. D'ici cette ouverture, la SFIÉO continue d'être partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et a droit au montant résiduel prévu des recettes générales une fois que les coûts d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ ont été payés.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), conformément au *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le passif estimatif découlant des CAÉ (des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 9). En outre, le montant du passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire dépend des négociations en cours entre la Province et OPG. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et seront rajustées chaque année suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, filiale en propriété exclusive de la SFIÉO. (Note 3)

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes ou primes payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les montants reçus avant d'être gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

3. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La SFIÉO est l'administrateur du régime et de la caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle est chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur le partage des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur

transfert aux régimes des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agit en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO. Au cours de l'année civile 2000, les coûts approximatifs de 17 millions de dollars (17 millions de dollars au cours de l'année civile 1999) liés à l'administration du régime et de la caisse ont été imputés à la caisse de retraite.

La SCRIÉO a présenté une demande au surintendant des services financiers de l'Ontario aux fins d'approbation du transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux quatre entités d'exploitation remplaçantes. Le surintendant a donné son aval au transfert le 6 juin 2001.

4. Dépendance économique

Étant donné que la SFIÉO n'a pas de cote de crédit en propre, la Province emprunte en son nom et lui prête les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance. La SFIÉO dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné décrit à la note 11. Compte tenu du soutien de la Province en matière de financement et du plan à long terme, la SFIÉO est considérée comme une entreprise en exploitation.

5. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande.

6. Revenu réservé au secteur de l'électricité

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, OPG et HOI avaient gagné au total 928 millions de dollars (903 millions de dollars en 2000), soit 408 millions de dollars (383 millions de dollars en 2000) en excédent des intérêts débiteurs de 520 millions de dollars de la Province sur ses participations en actions dans ces sociétés. Ce montant de 408 millions de dollars a été inclus dans les revenus de la SFIÉO et représente une augmentation de la somme à recevoir de la Province.

7. Effets à recevoir et prêts en cours

(En millions de dollars)	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2001	Échéance	31 mars 2000
Province de l'Ontario	5,85	Mensuel	8 885 $	2039 - 2041	8 885 $
OPG	5,3 à 6,65	Semestriel	3 300	2002 - 2011	3 400
HOI	5,4 à 14,3	Semestriel	3 412	2001 - 2007	4 845
SIGMÉ	7,90	Semestriel	78	2009	78
			15 675		17 208
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir			640		1 533
			15 035		15 675
Prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 9)			244		219
			15 279 $		15 894 $

La SFIÉO a convenu avec OPG, HOI et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

8. Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2001 par date d'échéance et devise d'émission.

(En millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	2001 Total	2000 Total
Maturing before:					
31 mars 2001	—	—	—	—	5 672
31 mars 2002	4 203	1 141	—	5 344	2 708
31 mars 2003	2 548	—	—	2 548	2 848
31 mars 2004	1 748	—	65	1 813	1 813
31 mars 2005	2 700	—	—	2 700	2 000
31 mars 2006	1 000	—	—	1 000	—
1 à 5 ans	12 199	1 141	65	13 405	15 041
6 à 10 ans	7 124	1 530	—	8 654	6 787
11 à 15 ans	648	1 183	—	1 831	2 876
16 à 20 ans	1 078	—	—	1 078	500
21 à 25 ans	3 558	—	—	3 558	3 133
26 à 50 ans	2 040	—	—	2 040	3 001
Total	**26 647 $**	**3 854 $**	**65 $**	**30 566 $**	**31 338 $**

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 7,85 % compte non tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. Au 31 mars 2001, une tranche de 2,2 milliards de dollars de la dette étrangère de 3,9 milliards de dollars était couverte.Les obligations et les effets à payer qui sont détenus ou dont le capital et les intérêts sont garantis par la Province sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2001			31 mars 2000		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	2 570	—	2 570	3 446	—	3 446
Tranche à court terme des titres à long terme	569	2 205	2 774	500	1 726	2 226
Titres à long terme	8 056	17 166	25 222	5 701	19 965	25 666
Total	**11 195 $**	**19 371 $**	**30 566 $**	**9 647 $**	**21 691 $**	**31 338 $**

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2001, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 34,4 milliards de dollars (35,4 milliards de dollars au 31 mars 2000). Elle était supérieure à la valeur comptable de 30,6 milliards de dollars (31,3 milliards de dollars au 31 mars 2000), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

9. Passif à long terme

Les **contrats d'achat d'électricité** (CAÉ) et les accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les PPÉ de l'Ontario. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs à celui du marché. La valeur actualisée des flux de trésorerie découlant de ce passif a été établie à 4 286 millions de dollars. À titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Actuellement, l'électricité achetée auprès des PPÉ est revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG. Toutefois, une fois l'ouverture du marché réalisée, cette électricité sera vendue au prix du marché, qui peut être supérieur ou inférieur au prix coûtant.

Pendant l'exercice, la SFIÉO a acheté 695 millions de dollars d'électricité qu'elle a revendue au réseau au même prix (741 millions de dollars au 31 mars 2000). HOI gère les CAÉ conclus avec les PPÉ et les prêts connexes au nom de la SFIÉO en contrepartie d'honoraires annuels de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 mars 2000), qui sont partiellement contrebalancés par un recouvrement de 2 millions de dollars des coûts d'accroissement de la transmission versés initialement par Ontario Hydro, dont le coût net est inclus dans la dépense d'achats d'électricité. Les prêts aux PPÉ ont augmenté de 25 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 244 millions de dollars au 31 mars 2001 (219 millions de dollars au 31 mars 2000), principalement en raison des intérêts créditeurs de l'exercice qui ont été ajoutés au solde du capital.

Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire en tant que personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. Au 31 mars 2001, le passif au titre des intérêts avait augmenté à un taux estimatif de 5,75 % pour s'établir à 2 659 millions de dollars (2 515 millions de dollars au 31 mars 2000). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait donc évoluer, mais il n'est pas prévu qu'il ait une incidence importante sur le solde du passif de l'exercice écoulé.

10. Montant résiduel des recettes générales

Tel qu'il a été mentionné à la note 1, la SFIÉO a droit au montant résiduel des recettes générales du réseau géré par OPG, qui collecte les revenus auprès des consommateurs d'électricité et paie ses charges d'exploitation ainsi que celles de HOI et de la SIGMÉ. Le montant résiduel des recettes générales est de nature cyclique en raison des variations saisonnières des prix. Par conséquent, le montant résiduel a été positif au cours des premier et quatrième trimestres de l'année civile mais négatif pendant les deuxième et troisième trimestres.

La SFIÉO et OPG ont convenu que la première recevrait un paiement moyen chaque mois dans le but de pallier la variation saisonnière du montant résiduel, de telle manière qu'elle n'aurait jamais à contracter d'emprunt pour combler un manque à gagner. Ces flux de revenus ont été comptabilisés comme s'ils avaient été reçus et sont rajustés pour un cumul d'un mois à chaque fin d'exercice.

Cet arrangement provisoire devait rester en vigueur jusqu'à l'ouverture du marché, à partir de laquelle les recettes générales ne seraient plus prises en considération et les frais de remboursement de la dette (FRD) seraient recouvrés directement des consommateurs d'électricité. Il était prévu au départ que l'ouverture du marché aurait lieu en novembre 2000, de sorte que la SFIÉO a calculé le montant résiduel prévu pour l'année civile 2000 selon une période de dix mois arrêtée en octobre, en prévision de l'ouverture prévue en novembre. Une fois que l'ouverture a été reportée après le mois de novembre, il est devenu évident que la durée pendant laquelle il faudrait calculer un paiement moyen ne pouvait être déterminée. Par conséquent, à partir de novembre 2000, la SFIÉO a commencé à recevoir le montant résiduel réel gagné chaque mois et a comptabilisé ces flux de revenus. Pour l'exercice 2000-2001, les revenus de la SFIÉO se sont accrus d'un montant supplémentaire de 286 millions de dollars en incluant à la fois la hausse des revenus pendant l'été 2000 et les résultats réels liés aux recettes générales pendant l'hiver 2000-2001.

11. Passif non provisionné

Au cours de l'exercice antérieur, les revenus au titre des paiements en remplacement (PER) ont été enregistrés selon la comptabilité de caisse et ne reflétaient que les montants encaissés durant l'exercice. Pour 2000-01, la SFIÉO a modifié sa convention comptable de manière à constater les revenus au titre des PER selon la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables de la Province. Par conséquent, les PER reçus durant l'exercice incluront désormais les impôts reportés, sans égard à la date du paiement éventuel de ces derniers.

Le montant non constaté auparavant de 200 millions de dollars des revenus au titre des paiements en remplacement a été ajouté au solde d'ouverture du passif non provisionné. De plus, le solde d'ouverture du passif non provisionné a été modifié afin de comptabiliser les rajustements du fonds de roulement des sociétés remplaçantes pour un montant de 247 millions de dollars. L'incidence de ces rajustements est la suivante:

Passif non provisionné, au 31 mars 2000	19 987 $
Rajustements durant l'exercice:	
Revenus au titre des PER	(200)
Fonds de roulement d'OPG et de HOI	247
Solde après rajustements	20 034 $

Le passif non provisionné au début de la période, qui s'élevait à 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999, était composé du passif de 38,1 milliards de dollars de l'ancienne Ontario Hydro moins la valeur des actifs transférés à la SFIÉO le 1er avril 1999, y compris des effets à recevoir de 17,2 milliards de dollars et d'autres prêts à recevoir et actifs de 1,5 milliard de dollars. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes guidant la restructuration du secteur, le gouvernement a adopté un plan à long terme de remboursement de la dette de la SFIÉO sans sortir du cadre du secteur. Ce plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1er avril 1999 :

des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de HOI (4,8 milliards de dollars), et de la SIGMÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des **paiements en remplacement** d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, HOI et les SMÉ;

des **frais de remboursement de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, on estime que les obligations de la SFIÉO seront éteintes au cours des exercices 2010 à 2017

12. Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique des stratégies prudentes de gestion des risques et observe des limites précises afin de gérer adéquatement les risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fondée sur les actifs sous-jacents. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les frais de service de la dette et le remboursement du capital peuvent varier en raison des fluctuations des taux de change. Pour réduire au minimum le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, le risque non couvert lié aux flux de trésorerie libellés en devises ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, une tranche de 7,1 % de la dette n'était pas couverte et la plus grande partie du risque se rapportait au dollar américain.

Le risque de taux découle du fait que les frais de service de la dette peuvent varier en raison des fluctuations des taux d'intérêt. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, la dette à taux variable de la SFIÉO constituait 5,7 % du total de la dette.

Le tableau suivant présente le tableau d'échéance des instruments dérivés, par type, qui étaient en vigueur au 31 mars 2001, en fonction des montants théoriques des contrats. Ces montants indiquent le volume des contrats en vigueur et ne sont pas indicatifs des risques de crédit ou de marché. De plus, ils ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2001

Exercice d'échéance	2002	2003	2004	2005	2006	De 6 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	31 mars 2000
Swaps de devises	284	-	638	-	-	884	-	1 806	1 307
Swaps de taux	797	505	1 814	292	730	1 235	1 520	6 893	6 179
Contrats de change à terme	1 171	-	-	-	-	-	-	1 171	1 151
Autres	662	-	-	-	-	-	-	662	1 445
Total	2 914	505	2 452	292	730	2 119	1 520	10 532	10 082

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2001.

Risque de crédit
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2001

	31 mars 2001	31 mars 2000
Risque de crédit brut	5 437	4 850
Moins les accords de compensation	(5 519)	(5 019)
Risque de crédit net	(82) $	(169) $

Notes:

Les contrats ne prévoient pas de dates de règlement rapprochées. Les accords de compensation comprennent généralement des modalités élaborées par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Au 31 mars 2001, selon les définitions de l'ISDA, le risque de contrepartie positif (au sens où des contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 210 millions de dollars et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers ses contreparties), à 292 millions de dollars, soit un risque de crédit net total négatif de 82 millions de dollars.

La SFIÉO gère son risque de crédit en examinant quotidiennement sa conformité aux limites de crédit et en faisant affaires avec des contreparties ayant une cote de crédit A- ou supérieure. Quant aux placements sur le marché monétaire et aux autres opérations à court terme, les contreparties doivent avoir une cote de crédit d'au moins R1-moyen de Dominion Bond Rating Service, de A-1 de Standard and Poor's ou de P-1 de Moody's.

La SFIÉO limite également son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente le montant de la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. Le risque de crédit net tient compte de l'incidence atténuante des accords de compensation.

13. Garanties

Sous réserve de franchises de 10 millions de dollars et de 20 millions de dollars, la SFIÉO a convenu d'indemniser, respectivement, HOI et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant été transféré aux sociétés ou devant l'être en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains PPÉ relativement aux CAÉ décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 135 millions de dollars au 31 mars 2001 (146 millions de dollars au 31 mars 2000).

14. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Sources de renseignements supplémentaires

Sur Internet:

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) : www.oefc.on.ca

- Le site fournit de l'information sur la dette, le régime de retraite et le conseil d'administration de la SFIÉO et permet d'obtenir les principales publications de la Société.

Office ontarien de financement (OOF) :

www.ofina.on.ca

- Le site fournit une description des activités de l'OOF, des émissions obligataires et des produits financiers de détail de l'Ontario et permet d'obtenir les principales publications de l'OOF et du ministère des Finances de l'Ontario.

Autres liens:

Ministère des Finances :	www.fin.gov.on.ca
Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie :	www.est.gov.on.ca
Ontario Power Generation Inc. (OPG) :	www.opg.com
Hydro One Inc. (HOI) :	www.hydroone.com
Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ) :	www.esainspection.net
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) :	www.iemo.com

Autres sources:

Renseignements généraux :
Relations avec les investisseurs, Direction des marchés des capitaux
Téléphone : (416) 325-0918
Courriel : investor@oefc.on.ca

Régime de retraite de la SFIÉO :
Téléphone : 1-888-336-6629
du lundi au vendredi, de 8h à 18h
Courriel : pension@oefc.on.ca

Pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel, veuillez communiquer avec :
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
1, rue Dundas Ouest
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Téléphone : (416) 325-8000

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-756X